

Agents PCSE DI : Complément forfaitaire de l'ICP

Lettre ouverte

La vie à défendre

Syndicat

CFTC

du

Ministère

de la

Justice

Libre,

indépendant

et

constructif

<http://www.cftc-slj.fr>

secretariat@cftc-slj.fr

06.61.18.34.80
06.99.34.31.77



Monsieur Sébastien Bels
Secrétaire régional

A
Madame la directrice
des services pénitentiaires
des Hauts-de-France

Objet : Complément forfaitaire de l'ICP au bénéfice des agents du PCSE
Pièce jointe : jugement du TA Marseille.

Madame la directrice interrégionale,

J'ai l'honneur d'appeler votre attention concernant le complément forfaitaire de l'indemnité pour charge pénitentiaire au bénéfice des agents du pôle centralisateur de surveillance électronique exerçant au sein de la direction interrégionale.

En effet, cette indemnité n'est pas versée aux agents depuis plusieurs années sous prétexte que leurs missions ne permettent pas d'en bénéficier.

Or, le 02 mars 2023 le tribunal administratif de Marseille a jugé qu'un agent exerçant au pôle centralisateur devait percevoir le complément de l'indemnité pour charges pénitentiaire.

Ce jugement est définitif et publié au recueil Lebon.

De ce fait, notre organisation syndicale vous demande d'appliquer ce jugement pour les agents du pôle centralisateur de la direction interrégionale de Lille.

L'ensemble de ces agents doivent bénéficier du complément forfaitaire de l'indemnité pour charge pénitentiaire de manière rétroactive.

Je vous remercie pour l'intérêt que vous porterez à ma demande.

Je vous prie d'agréer, madame la directrice interrégionale, mes salutations distinguées.

Sébastien Bels